

# Ville de Nyon : carte de visite et charte climatique

## Sommaire et objectifs climatique

### Objectif climatique général

- **Réduction** des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- **Adaptation** aux conséquences du changement climatique.

### Objectifs climatiques par périmètre/scope

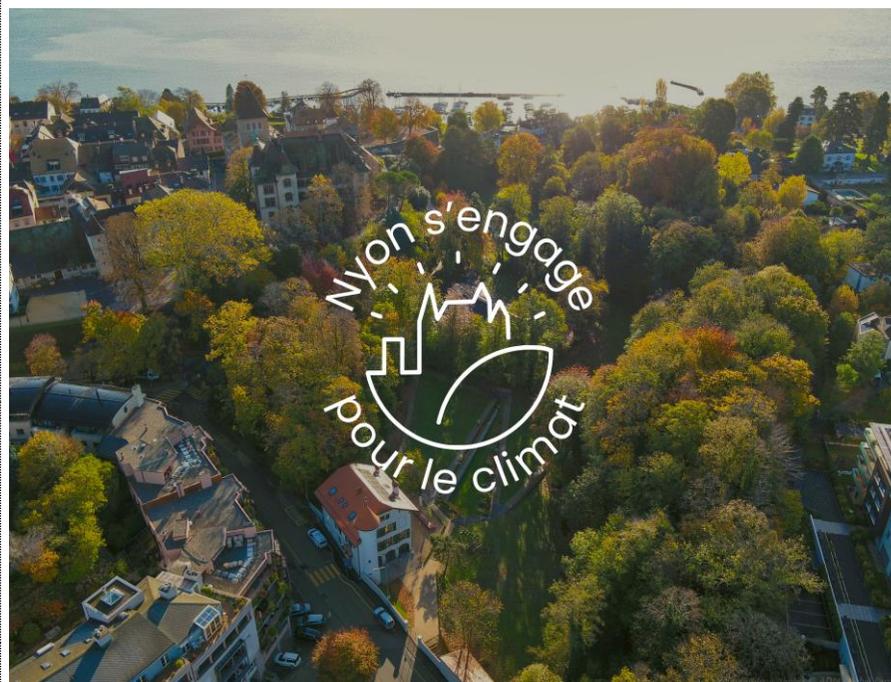
- Réduction de 50% des émissions directes de GES d'ici 2030 par rapport aux valeurs de référence de 1990.
- Un objectif intermédiaire de réduction des émissions à l'horizon 2040 sera également fixé dans le cadre de la deuxième génération du plan climat, *Nyon s'engage 2.0*.
- Atteindre zéro émission nette en 2050.

### Documents fondateurs

- [Le Plan de législation](#) (2022 – 2027)
- [Le Plan climat communal](#) (2020 – 2025)
- [Le Programme énergétique](#) (2018 – 2021)
- [Le Plan directeur communal](#) (2023, en cours)

### Mise en œuvre et monitoring

- Développement d'une « culture du climat » au sein de l'administration et au niveau du territoire
- Pilotage et suivi par l'unité Plan climat et durabilité, suivi annuel des mesures et des indicateurs



## Charte municipale pour le climat et l'énergie

Rédaction : 17.08.2023

Mise à jour : Première version

Contact : [climat.durabilite@nyon.ch](mailto:climat.durabilite@nyon.ch)

Site de référence : [www.nyon.ch](http://www.nyon.ch)

Remplir svp la présente formule selon la marche à suivre figurant à la fin du document, page 4.

## Charte climatique de la Ville de Nyon

En 2020, la Municipalité s'est dotée d'un Plan climat communal, *Nyon s'engage*, ayant comme objectifs la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux conséquences du changement climatique. Ce document a pour ambition de prioriser et d'accélérer l'action communale en recentrant les efforts, notamment humains et financiers, en faveur des projets permettant de répondre à l'urgence climatique. Dans ce cadre, vingt actions prioritaires à haut potentiel ont été retenues dans la première version de *Nyon s'engage*, regroupées en cinq domaines d'actions : énergie des bâtiments, anticipation des conséquences du changement climatique, mobilité, engagement de la population et du secteur privé, organisation interne et transversale.

Depuis 2020, un total de 51 préavis qui participent à cette vision ont été présentés et acceptés au Conseil communal. Relevons en particulier ;

- la mise en route de l'élaboration d'une stratégie de rénovation du parc bâti privé ;
- la mise en place d'un programme d'économies d'énergie à destination des ménages et des PME ;
- les avancées dans le projet de thermo-réseau ;
- les nombreuses optimisations et rénovations énergétiques dans les bâtiments communaux ;
- le renforcement du réseau d'infrastructures et d'aménagements favorables à la mobilité douce ;
- le démarrage d'une stratégie de végétalisation territorialisée et la publication d'une stratégie biodiversité ;
- le développement de potagers urbains.

Au début de l'année 2023, la Municipalité a réaffirmé sa ferme volonté de poursuivre son engagement pour faire face à l'urgence climatique et à ses impacts de plus en plus palpables au sein du territoire. Elle s'est fixée comme objectifs climatiques une réduction de 50% des émissions directes de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, et zéro émission nette en 2050.

Les mesures permettant d'atteindre ces objectifs seront précisées dans le cadre des différentes politiques sectorielles en cours de renouvellement ainsi que de la nouvelle version du Plan climat, dont la publication interviendra en 2025. Pour atteindre ces objectifs et ambitions, la Municipalité déploiera tous les moyens nécessaires pour accompagner cette transition énergétique, écologique et sociale.

## Stratégies, activités et positionnement

Documentation cadrant les stratégies et les activités	Scope	Classement et engagement			
<a href="#">Le Plan de législature</a> (2022 – 2027)		Lignes directrices et valeurs	2 axes majeurs : la proximité et la vitalité		
<a href="#">Le Plan climat communal</a> – 1 <sup>er</sup> génération (2020 – 2025)	1,2	Stratégie climatique	Objectifs globaux, 5 domaines d'actions, 20 actions prioritaires		
<a href="#">Le plan climat communal</a> – 2 <sup>e</sup> génération (2025 – 2030)	1,2,3	Objectifs chiffrés	Réduction de 50% des GES d'ici 2030, zéro émission nette d'ici 2050, en cours d'élaboration		
<a href="#">La Stratégie du développement durable</a> – 1 <sup>er</sup> génération (2016-2021)		Stratégie de durabilité	Objectifs à long terme, 10 thématiques phares, en cours de rénovation		
<a href="#">Le Programme énergétique</a> (2018 – 2021)		Stratégie énergétique	6 domaines d'action pour une politique énergie-climat durable, en cours de rénovation		
<a href="#">Le Plan directeur communal</a> (2023)		Planification territoriale	Gestion et développement du territoire communal à horizon 2050, en cours d'élaboration		
Réaudit label Cité de l'énergie (2023)		Cité de l'énergie (2013, 2018, 2023)	Pourcentage : audit en cours pour 2023 visant l'obtention du label GOLD.	Etat d'urgence climatique	Oui

## Secteurs (source : objectifs recensés dans le Plan climat de 2020)

Les objectifs ici cités découlent exclusivement de la première génération du Plan climat de la Ville de Nyon (2020) qui est en cours de rénovation. Une nouvelle politique climatique et de durabilité est en cours d'élaboration avec une publication attendue à horizon 2025.

Secteur		Objectifs et mesures dans le périmètre de l'administration municipale	Objectifs et mesures dans le périmètre du territoire municipal
	Chaleur	<b>Objectif</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consolider la stratégie d'entretien et de rénovation des bâtiments communaux</li> <li>- Renforcer les compétences en énergie et environnement à l'interne</li> </ul>	<b>Objectif</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les propriétaires pour renforcer la rénovation du parc bâti privé</li> <li>- Développer les réseaux de chaleur à distance pour distribuer de l'énergie renouvelable</li> </ul>
	Electricité	<b>Objectif</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	<b>Objectif</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer massivement la production d'énergie électrique photovoltaïque</li> </ul>
	Mobilité	<b>Objectif</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à jour le concept de mobilité urbaine (CMU2)</li> <li>- Élaborer une stratégie de promotion de l'électromobilité et l'appliquer</li> </ul>	<b>Objectif</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des axes forts pour piétons et vélos et exploiter le potentiel de la ville des courtes distances.</li> <li>- Améliorer le réseau de transports publics, notamment sur les axes tangentiels</li> </ul>
	Compensation des émissions négatives	<b>Objectif</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	<b>Objectif</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>
	Agriculture	<b>Objectif</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer une stratégie d'agriculture urbaine et l'appliquer</li> <li>-</li> </ul>	<b>Objectif</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>
	Consommation	<b>Objectif</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à jour la politique d'achats responsables de la Ville</li> <li>-</li> </ul>	<b>Objectif</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>
	Industrie	<b>Objectif</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser davantage le foncier sur le territoire communal</li> <li>-</li> </ul>	<b>Objectif</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un programme d'économie d'énergie à destination des ménages et des entreprises</li> <li>-</li> </ul>
	Aérien/fluvial	<b>Objectif</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	<b>Objectif</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>
	Autres : Anticipation des conséquences du changement climatique	<b>Objectif</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réviser la Politique de l'environnement et la Stratégie biodiversité et les mettre en œuvre.</li> <li>- Mettre en place un plan d'intervention en cas d'événements climatiques extrêmes</li> </ul>	<b>Objectif</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer et appliquer une stratégie de végétalisation du territoire (plan canopée) et promouvoir les îlots de fraîcheur existants.</li> <li>- Préserver et valoriser les ressources en poursuivant la renaturation des cours d'eau, en favorisant la perméabilité des sols, et en planifiant l'approvisionnement et l'évacuation des eaux avec anticipation.</li> </ul>

## Marche à suivre pour remplir la carte de visite et la charte climatique de la municipalité

### Généralités

- La rubrique 1 «Sommaire et objectif» sert d'accès rapide à la charte de la municipalité, à ses objectifs et à son programme d'activités.
- La rubrique 2 «Charte» est un espace rédactionnel relativement libre: il s'agit pour la municipalité de résumer ici les objectifs de sa Charte climatique et les activités concrétisant les objectifs climatiques généraux ou spécifiques.
- La rubrique 3 répertorie les liens vers les pages web présentant les activités de la municipalité ainsi que vers les pages web présentant ses positions sur les volets essentiels de la protection du climat.
- La rubrique 4 «Secteurs» est un tableau à remplir en suivant la structure indiquée, de manière à ce qu'il soit relativement facile de constater dans quel secteur la municipalité s'engage en priorité.  
Il s'agit pour la municipalité de documenter ici ses principaux objectifs ou activités et d'indiquer, si possible, une à deux mesures essentielles pour chaque secteur.  
Il est aussi utile d'indiquer l'échelle des priorités, par exemple en signalant les secteurs dans lesquels la municipalité n'a fixé aucun objectif et n'envisage pas d'activité. Ce tableau vise simplement à illustrer où en sont les municipalités, sans donner de note, ni bonne, ni mauvaise (ce n'est pas un concours ni une analyse concurrentielle).

### Émissions directes vs. indirectes: un scope, c'est quoi ?

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre se mesure en fonction de différents «scopes», soit le périmètre des différentes typologies d'émissions:

#### Scope 1

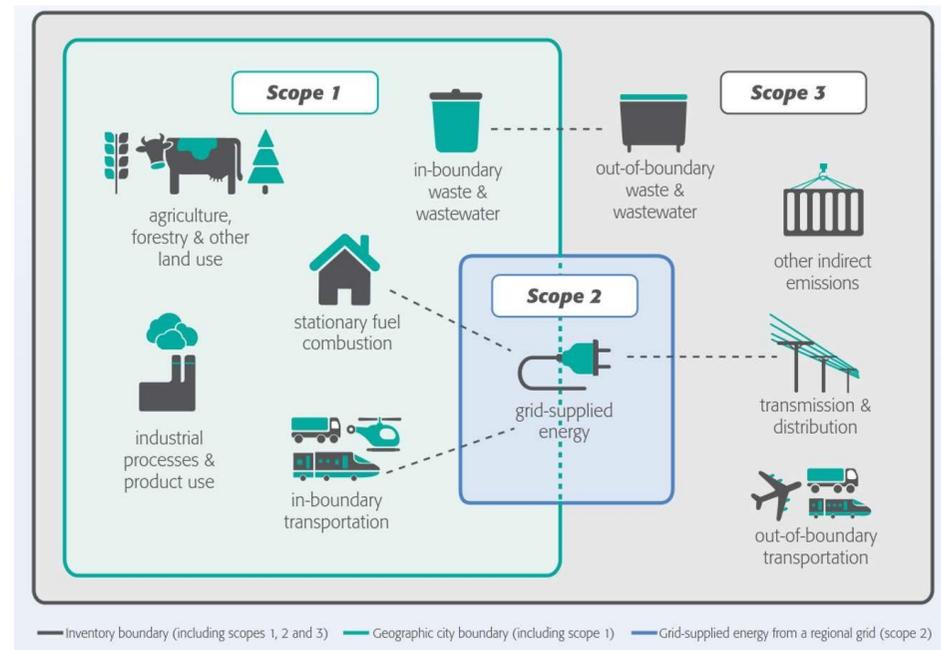
Émissions territoriales directes générées sur le site de production à l'intérieur du périmètre de bilan (campagne, ville, site)

#### Scope 2

Émissions indirectes liées à la production de l'énergie distribuée par réseau sur le site de consommation (p. ex. courant charbonnier importé ou fourni sur site; chaleur urbaine, etc.)

#### Scope 3

Autres émissions **indirectes** (activités amont ou aval, p. ex. émissions liées à la fabrication et à l'élimination des biens de consommation utilisés, matériaux et systèmes énergétiques)



Source: Secrétariat de la Société à 2000 watts: Villes climatiquement neutres, comparatif des objectifs zéro net, version 1.0, 12.08.2020